

GRAND PRIX DU PATRIMOINE JEUNES DIPLÔMÉS 2010

Les premières places remportées par l'ESCP Europe et Grenoble

AVEC SUR LA LIGNE DE DÉPART 20 CURSUS représentant autant de grandes écoles et universités, la huitième édition du Grand Prix du Patrimoine Jeunes Diplômés entend plus que jamais promouvoir l'excellence des formations patrimoniales. Plus de 80 étudiants regroupés par équipes ont défendu leur bannière.

Ils ont dû affirmer leurs compétences à la fois sur les plans théorique et commercial sous le contrôle d'un jury de professionnels confirmés émanant de BNP Paribas Banque Privée et de Cardif pour la partie orale et de la CCEF pour l'épreuve écrite. A ces partenaires de toujours s'ajoutent pour la deuxième fois Les Editions Francis Lefebvre et Patrimoine Management et Technologies.

A l'issue de prestations jugées souvent dans un couloir étroit, notamment dans le haut du tableau, c'est une grande école, l'ESCP Europe, qui s'est adjugé les lauriers du Grand Prix de l'Ingénierie, alors que l'université de Grenoble a dominé pour le Grand Prix du Conseil. ■

Benoît Baron
Pages 8 à 16

**LES LAURÉATS
DU GRAND PRIX
JEUNES 2010**
Ils représentent
les universités de Grenoble
et de Caen, ainsi que
l'ESCP Europe



SOMMAIRE

Hommes & métiers

2. OFFICE NOTARIAL

Une organisation par services clairement identifiée à Tours

3. CABINET D'AVOCATS

Fidufrance élabore des prestations globales

3. ASSOCIATION PROFESSIONNELLE

L'institut des actuaires augmente ses effectifs

Cadre légal

4. RETRAITES

Les valeurs mobilières sont les grandes perdantes de la réforme
Les adhérents du Cref obtiennent une indemnisation de l'Etat

6. IMPÔT SUR LE REVENU

L'imputation d'un déficit foncier sur le revenu global engage à louer

6. RACHAT PARTIEL EN ASSURANCE VIE

La fiscalité en cas de perte sur le contrat en voie d'éclaircissement

Dossier

8-16. GRAND PRIX DU PATRIMOINE JEUNES DIPLÔMÉS 2010

L'ESCP Europe remporte la palme dans une compétition serrée

Finances

17. MARCHÉ DE L'ART

Les ventes en France peuvent retrouver leur lustre

18. MARCHÉ DE L'ART

La vente salvatrice d'un Modigliani

18. LES PORTEFEUILLES TYPES

19. IMMOBILIER

Solly Azar couvre le risque d'impayés en viager

20-13. COTE ET COTATIONS

Veille

24. CARNET

24. AGENDAS

ALIENOR : STRATÈGE & LIBRE DEPUIS 8 ANS

ALIENOR ACTIONS FLEXIBLE
> Actions Europe à couverture (PEA)

ALIENOR OPTIMAL
> Flexible - 0 à 100% actions ou obligations

ALIENOR PATRIMOINE
> Patrimonial flexible

ALIENOR ALTER EURO
> Régulier à objectif de plus de 5% annuel

ALIENOR ACTIONS FLEXIBLE

145
135
125
115
105
95
Nov. 09 déc. 09

- Capter la hausse, amortir les baisses -

— Alienor Actions Flexible — EuroStoxx 50

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. L'indice est l'indice composite de référence des fonds. Les prospectus sont disponibles sur simple demande ou sur le site. SGP agréée par l'AMF sous le n° GP 07-000007.

ALIENOR CAPITAL

Distribution : 05 56 81 17 22 - relations.partenaires@alienorcapital.com - www.alienorcapital.com

RETRAITES

Une réforme pour sauver... la répartition

LE 16 JUIN DERNIER, LE GOUVERNEMENT A PRÉSENTÉ les pistes retenues pour la réforme des retraites, notamment des hausses d'impôt pour les hauts revenus, les stock-options, les retraites chapeaux et les gains sur valeurs mobilières. En revanche, aucune annonce n'a été faite en matière d'épargne retraite. C'est dans cet environnement que la cour administrative d'appel de Paris a rendu le 17 juin sa décision condamnant l'Etat à indemniser partiellement les adhérents de la fonction publique, le Cref, un régime pour mémoire géré pour deux tiers en répartition. ■

VIAGER

Le risque d'impayés de la rente désormais couvert

SOLLY AZAR ASSURANCES INNOVE en lançant un nouveau produit de niche, Garentimmo, couvrant le risque d'impayés de rentes viagères. Même si le défaut de paiement d'une rente est rare lors d'une vente en viager d'un bien immobilier, il peut s'avérer catastrophique pour le vendeur comptant sur ce revenu complémentaire. Pour une cotisation de 2,20 %, le contrat d'assurances garantit le versement de la rente viagère en cas d'impayés, la prise en charge de la procédure de recouvrement et une indemnisation en cas de résiliation du contrat de vente, et donc de l'absence de débirentier. ■